

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2026-33 (2026-09-23)

Assemblée Générale Annuelle 2026 Avis de convocation

**Le jeudi 22 octobre 2026 à 19 heures
Auditorium des Tisserands, Espace culturel de Magog*
et Plateforme ZOOM**

Conformément à l'article 18 du *Règlement général* de l'Association, les membres sont convoqués à l'Assemblée générale annuelle 2026 (AGA) qui se tiendra, en présence des membres, le 22 octobre 2026 à 19:00 heures à l'auditorium des Tisserands à Magog et sur la plateforme ZOOM.

Tous les membres en règle sont conviés à se rendre sur place ou à se retrouver sur la plateforme ZOOM. Cette assemblée se déroulera en mode hybride. À noter qu'une inscription préalable sera requise pour obtenir le lien d'accès vers la plateforme ZOOM. D'autres instructions suivront à cet effet.

Vous trouverez l'ordre du jour préliminaire de l'AGA 2026 ainsi que les autres documents disponibles au moment des présentes sur le site WEB de l'Association en [cliquant ici](#). D'autres documents seront mis en ligne ultérieurement au même endroit.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'AGA 2026 en personne ou encore via la plateforme ZOOM, vous pouvez, en vertu de l'article 20.1 du *Règlement général*, désigner un autre membre de l'Association comme fondé de pouvoir en utilisant le [formulaire de procuration](#) qui doit être acheminé à : conseil@villasdelanse.com au plus tard **le 21 octobre 2026**.

En cas d'élections aux postes d'administrateurs, d'autres consignes seront fournies ultérieurement.

Une période de questions est prévue à l'ordre du jour. Vous pourriez acheminer vos questions à l'avance si vous le souhaitez. Le cas échéant, veuillez les transmettre à info@villasdelanse.com avant **le 15 octobre 2026**. Ces questions seront répondues en priorité lors de l'AGA.

Le Domaine des Villas de l'Anse est non seulement un cadre géographique, mais aussi un milieu de vie et de fraternité entre tous ses résidents. L'Assemblée générale est un rendez-vous annuel à ne pas manquer puisqu'il permet à chaque membre de prendre part aux décisions qui les concernent pour assurer la pérennité du Domaine.

Nous vous y attendons en grand nombre.

Le Conseil d'administration

* L'auditorium des Tisserands est situé au 90 rue Saint-David à Magog, J1X 0H9